

LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020



La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord.
La publication est accessible dans le site Web de la Société du Plan Nord :
www.plannord.gouv.qc.ca/fr/spn

ISSN : 978-2-550-75435-0 (imprimé)
ISSN : 978-2-550-75436-7 (PDF)

Dépôt légal : 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2016
Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	6
MISSION	7
VISION	7
CONTEXTE.....	8
Le Plan Nord.....	8
La Société du Plan Nord	8
Un premier plan stratégique pour la Société du Plan Nord.....	9
LE TERRITOIRE DU PLAN NORD ET SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES.....	10
ENJEUX.....	11
LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	11

1

LA MISE EN VALEUR DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE 12

Orientation 1

2

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES 15

Orientation 2

3

**LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ 18**

Orientation 3

4

UNE GOUVERNANCE PERFORMANTE 21

Orientation 4

ANNEXE 24

Priorités d'action du Plan Nord à l'horizon 2035 –
Plan d'action 2015-2020 sous la responsabilité de ministères et organismes



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À titre de présidente du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter le Plan stratégique de la Société du Plan Nord pour la période de 2016 à 2020.

Entrée en fonction le 1^{er} avril 2015, la Société du Plan Nord joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Plan Nord. Elle coordonne le développement du territoire et la mise en place de mesures économiques, sociales et environnementales.

La Société doit administrer avec diligence les sommes mises à sa disposition par l'entremise du Fonds du Plan Nord. Ces sommes sont utilisées conformément aux objectifs et aux priorités précisés dans ce plan stratégique en conformité avec les orientations relatives au Plan Nord, définies par le gouvernement. La Société contribue à mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser le développement du territoire et son accès.

Le Plan stratégique 2016-2020 de la Société du Plan Nord présente comment la Société entend contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales, principalement la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020.

La présidente du conseil d'administration,

Original signé

Élizabeth Blais



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je suis heureux de vous présenter le premier plan stratégique de la Société du Plan Nord.

Le plan stratégique 2016-2020 s'appuie sur les prémisses du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 annoncé le 8 avril 2015 par le gouvernement du Québec. Il est également le fruit d'une réflexion interne de la Société et de l'avis de l'Assemblée des partenaires.

La Société contribue à une meilleure coordination des activités de tous les organismes gouvernementaux dans le nord du Québec, et ce, au bénéfice de ses principales clientèles. La Société du Plan Nord travaille donc en constante collaboration avec les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi qu'avec les communautés locales et autochtones.

Ce premier plan stratégique revêt une importance particulière puisqu'il constitue le premier jalon d'une planification à long terme. Les efforts de la Société du Plan Nord, en collaboration avec ses partenaires, permettront ainsi à l'horizon 2035 d'atteindre les objectifs relatifs à la mise en valeur du potentiel du territoire du Plan Nord, et ce, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec.

Je profite de l'occasion pour remercier le personnel de la Société et les partenaires qui se sont impliqués dans la réalisation de cet important exercice de planification.

Le président-directeur général,

Original signé

Robert Sauvé

MISSION

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET COHÉRENT DU TERRITOIRE DU PLAN NORD

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations relatives au Plan Nord, telles que définies par le gouvernement, et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

VISION

CONTRIBUER À LA MISE EN VALEUR DU POTENTIEL DIVERSIFIÉ DU TERRITOIRE, AU BÉNÉFICE DE SES POPULATIONS ET DE TOUT LE QUÉBEC

À l'horizon 2035, la Société du Plan Nord aura contribué, par son leadership, à la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, **dans le cadre d'un développement durable exemplaire**, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

CONTEXTE

Le Plan Nord

Le Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 constitue un des principaux axes du développement de l'économie québécoise. L'action du gouvernement reposant sur un développement durable, le Plan Nord s'inscrit sans contredit dans cette démarche en mettant en valeur les potentiels des ressources et du territoire du Nord tout en préservant les richesses pour les générations futures. Le Plan Nord énonce quatre principes fondamentaux de cette approche unique qui baliseront les actions du gouvernement et de la Société au cours des prochaines années :

1. Un projet planifié et coordonné qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la mise en place de la Société du Plan Nord;
2. Une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale;
3. Une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique;
4. Un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La mise en œuvre du Plan Nord respecte et devra toujours respecter toutes les ententes conclues, tout comme les obligations du gouvernement en ce qui a trait aux Autochtones, dont l'obligation constitutionnelle de les consulter. La Société du Plan Nord se fait un devoir de respecter les engagements pris envers les Premières Nations concernées et les Inuit et d'établir avec chacune des nations un partenariat selon un cadre respectueux de leurs aspirations et de leur propre réalité.

La Société du Plan Nord

La Société est entrée en fonction le 1^{er} avril 2015. Elle a notamment comme mandat :

- » de coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, de les implanter ou de les exploiter, seule ou en partenariat;
- » d'accompagner et d'appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques;
- » de réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou d'y contribuer;
- » de contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- » de contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- » de mettre en place un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en biens et en services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord;
- » de conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumettra.

Un premier plan stratégique pour la Société du Plan Nord

Le 4 décembre 2014, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur la Société du Plan Nord. En vertu de cette loi, la Société constitue l'instance clé du déploiement des composantes du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 adopté par le gouvernement. Bien en amont de son adoption et tout au long des étapes de préparation, des consultations, des réunions de groupes de travail sectoriels et des rencontres d'échange ciblées ont eu lieu avec des intervenants socioéconomiques, les populations et les communautés concernées, y compris les Autochtones.

Le plan stratégique de la Société s'inscrit dans une perspective de mise en œuvre du Plan Nord, en continuité avec l'esprit de la Déclaration des partenaires signée en 2011 et en conformité avec la vision et les principes fondamentaux proposés dans le Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 ainsi qu'avec la mission énoncée dans la Loi sur la Société du Plan Nord. En conformité avec sa loi, la Société a consulté également l'Assemblée des partenaires afin d'obtenir un avis.

L'approche stratégique développée par la Société se caractérise par un cadre d'intervention planifié, coordonné et adapté aux réalités du territoire du Plan Nord et à ses populations. En intégrant dans toutes ses actions les dimensions économique, sociale et environnementale et en associant les parties prenantes dans une démarche participative et partenariale, l'approche stratégique s'inscrit sans contredit en cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de développement durable.

Ce modèle de développement inédit et novateur assure le respect des principes de développement durable en ce qui a trait à la mise en valeur du potentiel économique, au développement des communautés nordiques ainsi qu'à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité, et ce, sous une gouvernance performante. Ce modèle assure également :

- » l'adhésion des parties prenantes aux projets de développement sur le territoire du Plan Nord ;
- » la mise en place des conditions pour favoriser le développement économique et la création d'emplois ;
- » un développement intégré du territoire du Plan Nord au bénéfice des populations du territoire et de tout le Québec ;
- » une ouverture aux investissements québécois, canadiens et étrangers ;
- » une intervention appuyée par des données probantes issues du développement de la connaissance, de la recherche et de l'innovation et de mécanismes de partage ;
- » le respect, l'enrichissement et la pérennité de la culture des communautés.

Le territoire du Plan Nord constitue par ailleurs un véritable laboratoire propice à l'innovation, et ce, pour toutes les actions de la Société.

La Société du Plan Nord, en plus de s'attaquer directement à plusieurs priorités d'actions du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020, assure également la coordination de la mise en œuvre des priorités d'actions des 18 ministères et organismes¹ travaillant sur le territoire du Plan Nord. Les priorités d'actions du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 pour lesquels la Société exerce un rôle de coordination sont regroupées dans l'annexe du plan stratégique. De plus, certains objectifs visés comportent une dimension intergouvernementale qui devra être prise en compte.

1. Voir l'annexe Priorités d'action du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 sous la responsabilité de ministères et d'organismes.

LE TERRITOIRE DU PLAN NORD ET SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Le territoire d'application du Plan Nord s'étend au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe Saint-Laurent sur près de 1,2 million de km², représentant 72 % de la superficie du Québec.

Ce territoire est régi en grande partie par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et par la Convention du Nord-Est québécois. Il est également visé par une Entente de principe d'ordre général signée par quatre communautés innues. Trois des quatre communautés signataires sont actuellement en processus de négociation en vue de conclure un traité découlant de l'Entente de principe d'ordre général signée par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et des communautés innues. Ce territoire fait également l'objet de revendications de droits et de titres par d'autres communautés autochtones (innues, algonquines et attikameks).

On y trouve une population engagée et dynamique comptant plus de 120 000 habitants, dont le tiers est autochtone, réparti en quatre nations (inuïte, crie, innue et naskapie) et résidant dans 31 communautés, ainsi que 32 communautés non autochtones (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières).

Le territoire du Plan Nord est riche en ressources naturelles :

- » Plus de 75 % de la capacité de production hydroélectrique installée du Québec et un important potentiel de ressources hydrauliques, éoliennes et solaires non encore exploités ;
- » Plus de 200 000 km² de forêts, soit plus de la moitié des forêts exploitables du Québec ;
- » Un potentiel diversifié de ressources minérales comprenant du nickel, du cobalt, du platine, du zinc, du fer, de l'ilménite, de l'or, de l'apatite, de diamant, du lithium, du vanadium, des terres rares et du graphite ;
- » Le potentiel de devenir une destination touristique de calibre mondial grâce à ses paysages exceptionnels, à ses ressources fauniques et à la diversité de ses cultures locales.

Ce vaste territoire, encore peu connu et fragile, est également déjà en évolution sous l'effet des changements climatiques qui se manifestent notamment par :

- » la dégradation du pergélisol et le changement du régime hydrologique des sols ;
- » la modification des conditions de glace et du régime de tempêtes ;
- » l'érosion côtière ;
- » les redoux plus fréquents qui ont des répercussions sur la migration d'espèces fauniques et augmentent la vulnérabilité des forêts aux insectes.

Les actions de la Société du Plan Nord doivent être cohérentes avec les efforts gouvernementaux en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation face aux effets des changements climatiques. La Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020, rendue publique en juin 2012, expose d'ailleurs le plan d'ensemble des interventions gouvernementales destinées à augmenter la résilience de la société québécoise à l'égard des changements climatiques. Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit pour sa part la mise en œuvre de mesures dans tous les secteurs qui émettent des GES au Québec, dont notamment les secteurs des transports, de l'énergie, des matières résiduelles et de l'industrie.

ENJEUX

Le territoire couvert par le Plan Nord présente plusieurs enjeux liés à ses spécificités géographiques, démographiques, sociales et environnementales. Les grands défis auxquels il faut faire face sont les suivants :

- » Des ressources naturelles importantes, diversifiées, toutefois peu accessibles et localisées dans un environnement distinctif et souvent fragile qui mérite une attention particulière ;
- » Un environnement d'affaires complexe qui doit être simplifié afin de favoriser le développement économique et la réalisation de projets ;
- » Un immense territoire, peu peuplé, constitué de plusieurs petites communautés isolées, pour la moitié autochtones, dont plusieurs accusent un retard sur le plan des services et des conditions de vie ;
- » Un défi d'occupation dynamique du territoire par des populations qui participent activement au développement socioéconomique de leur milieu ;
- » L'acquisition de connaissances et le développement de la recherche pour assurer une meilleure planification des interventions dans le respect du milieu.

LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

À partir du Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020, du mandat de la Société du Plan Nord et des enjeux décrits ci-dessus, le plan stratégique cible quatre grandes orientations stratégiques :

- 1.** Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec ;
- 2.** Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant au chapitre de la mise en valeur de leur plein potentiel qu'à celui de leurs conditions de vie ;
- 3.** Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité ;
- 4.** Mettre en place au sein de la Société une gouvernance efficace permettant de réaliser la mission du Plan Nord.

1

LA MISE EN VALEUR DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE

Orientation 1

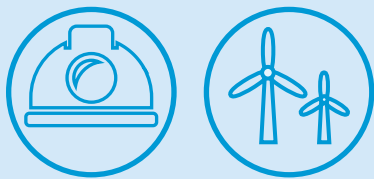
METTRE EN VALEUR DE MANIÈRE RESPONSABLE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ DU NORD QUÉBÉCOIS AU PROFIT DES POPULATIONS QUI Y HABITENT ET DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.



La Société du Plan Nord souhaite mettre en valeur le potentiel économique diversifié du Nord en s'adaptant à un contexte où les ressources naturelles, particulièrement les ressources minérales, sont le plus souvent tributaires de la conjoncture économique mondiale, de la volatilité des marchés et du cycle des prix. Le territoire du Plan Nord se distingue par la diversité, la qualité et la quantité de ses minéraux. En effet, le territoire recèle un potentiel énorme avec des ressources minérales dont plusieurs sont considérées comme des éléments stratégiques.

L'environnement d'affaires et les mesures de soutien mis en place par le gouvernement et la Société contribueront à créer les conditions favorables pour attirer les investissements privés dans le nord du Québec. La Société jouera un rôle primordial afin de contribuer à la planification du développement à venir et de mettre en place les conditions de réussite. La Société peut jouer un rôle déterminant pour la réalisation et le maintien d'infrastructures stratégiques de transport, d'énergie et de communication. Pour que le développement du territoire s'effectue de façon durable et profite concrètement aux communautés qui l'habitent ainsi qu'à tous les Québécois, il faut en effet doter le territoire nordique de ces infrastructures, et ce, dans une perspective de développement à long terme en fonction de l'évolution des besoins du Québec.

La Société mettra aussi en place un Bureau de commercialisation à trois niveaux, soit sur le territoire du Plan Nord avec ses cinq antennes, pour l'ensemble des régions du Québec, ainsi que pour le Canada et l'étranger. Ce Bureau aura notamment pour mission de s'assurer que les entreprises du territoire et de l'ensemble du Québec bénéficient des retombées du développement économique associées au Plan Nord. Le déploiement du Plan Nord constitue un puissant levier qui pourra contribuer à la consolidation et au développement des petites et moyennes entreprises de même qu'à la création d'emplois sur son territoire et pour l'ensemble des régions du Québec. De plus, un volet important sera consacré à la promotion du Plan Nord et de ses projets auprès d'investisseurs et de partenaires du Québec, du Canada et de l'étranger. Il importe de faire connaître ce vaste projet et d'en faire la promotion de façon à attirer les investisseurs et à favoriser les partenariats sur le plan des investissements.



Par ailleurs, l'innovation est un vecteur de compétitivité, de développement économique et de développement social. L'innovation se trouve dans tous les secteurs et dans tous les domaines d'activité. La Société du Plan Nord accompagnera les entreprises afin d'améliorer leur capacité d'innover en mettant en commun la créativité de l'ensemble des acteurs.

Pour assurer la mise en valeur du potentiel des ressources naturelles du territoire du Plan Nord, le gouvernement s'est donné des priorités d'action dans les secteurs :

- » minier;
- » forestier;
- » énergétique;
- » faunique;
- » touristique;
- » bioalimentaire.

En plus de coordonner les activités des ministères et des organismes prévues dans le Plan Nord visant à mettre en valeur le potentiel économique du territoire et à consolider des filières actuelles, la Société du Plan Nord s'assurera d'une maximisation des retombées économiques ainsi que du déploiement d'infrastructures pérennes.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
AXE : INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES		
ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES PORTS STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES UTILISATEURS.	» Accès aux infrastructures portuaires de Pointe-Noire, pour tous les utilisateurs » Volume d'affaires des infrastructures portuaires soutenues sur le territoire du Plan Nord	» Infrastructures portuaires de Pointe-Noire accessibles et opérationnelles d'ici à juin 2017 » Volume d'affaires aux infrastructures portuaires du territoire du Plan Nord en croissance d'ici à 2020
AUGMENTER LA CAPACITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA DESSERTE FERROVIAIRE ENTRE LA FOSSE DU LABRADOR ET LE PORT DE SEPT-ÎLES.	» Solution optimale définie » Solution en cours d'implantation	» Solution optimale retenue d'ici à 2018 » Solution en cours d'implantation d'ici à 2020
SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES VERTES POUR LES COMMUNAUTÉS ET LES ENTREPRISES.	» Plan d'action élaboré » Projet pilote réalisé » Nombre de projets réalisés	» Plan d'action élaboré en 2016 » Un projet pilote réalisé en 2017 » 3 projets supplémentaires réalisés d'ici à 2020
AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	» Nombre de nouvelles communautés desservies par la fibre optique » Nombre de volets du plan directeur de télécommunications du Plan Nord réalisés	» 5 nouvelles communautés desservies par fibre optique à partir de 2018 » 3 volets complétés d'ici à 2020
FAVORISER LE PARTAGE DE TOUT TYPE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LEUR FINANCEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES PRINCIPAUX UTILISATEURS.	» Orientations entérinées et en vigueur » Nombre de projets en partenariat soutenus	» Orientations entérinées d'ici à décembre 2016 » 3 projets soutenus d'ici à 2020
AXE : MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD ET DANS TOUT LE QUÉBEC		
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PLAN NORD.	» Bureau de commercialisation mis en place » Activités de démarchage réalisées auprès d'investisseurs » Nombre d'entreprises implantées ou ayant réalisé un projet sur le territoire	» Bureau de commercialisation mis en place en 2016 » 3 activités de démarchage annuelles réalisées auprès d'investisseurs » 5 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2018 » 10 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2020

2

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES

Orientation 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD, TANT AU CHAPITRE DE LA MISE EN VALEUR DE LEUR PLEIN POTENTIEL QU'À CELUI DE LEURS CONDITIONS DE VIE.

Chacune des communautés locales et autochtones vivant sur le territoire du Plan Nord présente des caractéristiques uniques sur le plan culturel, géographique ou économique. Elles ont aussi beaucoup en commun, notamment le fait d'être isolées au cœur d'un immense territoire faiblement peuplé. Il est important d'accompagner les communautés dans la prise en charge de leur développement et en tenant compte de leurs réalités propres. Il est essentiel de se soucier des conditions de vie des populations qui y résident et de répondre à leurs besoins particuliers.

Il faut mettre à profit le dynamisme des populations locales dans la mise en valeur du potentiel économique du Nord et s'assurer qu'elles en bénéficient pleinement, notamment par le soutien à l'économie sociale. Le développement du Nord doit bénéficier à l'ensemble de la population nordique et non seulement aux communautés qui accueillent de nouveaux projets de développement. Il importe toutefois de soutenir particulièrement les communautés qui font face à des pressions importantes générées par l'implantation de grands projets économiques à proximité de leur milieu.

La Société tiendra compte des planifications actuelles et en cours de réalisation sur le territoire du Plan Nord par les communautés concernées. Plus précisément, les interventions particulières de la Société du Plan Nord devront répondre aux préoccupations propres à chaque territoire du Plan Nord. L'atteinte de cet objectif nécessite, dès lors, de donner aux communautés locales et autochtones les moyens nécessaires pour qu'elles soient en mesure de se développer et d'assurer la vitalité de leur milieu en profitant des retombées économiques du Plan Nord.



Pour assurer le soutien au développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, le gouvernement s'est donné des priorités d'action en matière :

- » de développement des communautés et des infrastructures municipales;
- » de développement économique local, de création de nouvelles entreprises et de création d'emplois;
- » d'adéquation entre la formation et l'emploi;
- » de réussite scolaire;
- » d'amélioration des services liés à la santé, aux services sociaux, à la justice et au logement;
- » de développement culturel;
- » de sécurité.

En plus de coordonner les activités des ministères et des organismes prévues dans le Plan Nord et visant à mettre en valeur le potentiel des communautés, la Société du Plan Nord assurera un accompagnement de ces communautés, notamment par la présence d'antennes.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
AXE : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS		
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES.	» Nombre de projets soutenus par Le Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN) » Nombre de communautés ayant optimisé leur développement socioéconomique	» Un minimum de 8 projets soutenus par le FIPN par année » 3 communautés par année ayant optimisé leur développement socioéconomique
MESURER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES POPULATIONS DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES.	» Outil développé » Évaluation des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord	» Outil développé à partir de 2017 » Évaluation bisannuelle des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord à partir de 2018
FAVORISER L'EMPLOI DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	» Nombre d'initiatives mises en place » Nombre d'emplois créés ou maintenus à la suite de ces initiatives	» 5 initiatives réalisées annuellement
ATTÉNUER LES EFFETS ASSOCIÉS AU NAVETTAGE AÉROPORTÉ (FLY-IN/FLY-OUT).	» Mesure des effets » Implantation d'initiatives	» Première mesure des effets en 2017 » Implantation d'initiatives à partir de 2017 » Deuxième mesure des effets en 2020

3

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Orientation 3

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DISTINCTIVE DU NORD QUÉBÉCOIS EN S'ASSURANT DE METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DEVANT PERMETTRE DE CONSACRER, D'ICI À 2035, 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD À DES FINS AUTRES QU'INDUSTRIELLES, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ.

Le Québec est riche du patrimoine unique de la nordicité. Il peut encore compter sur de très vastes étendues de territoires, des lacs et des rivières intacts ou très peu perturbés. La biodiversité de cet immense territoire, où l'empreinte humaine est encore faible et où l'on trouve un haut degré de naturalité, constitue le cœur de l'identité des gens qui l'occupent.

Afin de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité du territoire du Plan Nord, le gouvernement s'est donné un objectif ambitieux, soit de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. Cet objectif se décline par :

- » une superficie de 20 % d'aires protégées d'ici à 2020 sur le territoire du Plan Nord, dont au moins 12 % en forêt boréale au nord du 49^e parallèle;
- » la mise en place d'un mécanisme d'affectation prioritaire de 30 % du territoire à des fins autres qu'industrielles.



Afin de mettre en place les mécanismes permettant d'atteindre cet objectif, la Société du Plan Nord travaille étroitement avec tous les partenaires impliqués et plus particulièrement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Tout en s'appuyant sur des connaissances scientifiques, cet objectif vise également la recherche d'efficacité, notamment dans les analyses environnementales des projets et la délivrance des autorisations. Il implique aussi la mise en place de mesures efficaces de conservation² du territoire ainsi que l'application de méthodes de planification et de réalisation des projets de développement qui respectent l'environnement et valorisent l'information écologique dans les processus décisionnels.

Dans ce domaine, le gouvernement s'est donné des priorités d'action afin :

- » de constituer 20 % d'aires protégées sur le territoire d'ici à 2020 ;
- » de développer les connaissances sur le milieu nordique ;
- » de poursuivre l'implantation de parcs nationaux ;
- » d'encadrer, par des processus d'évaluation environnementale efficaces, les projets qui se réaliseront sur le territoire.

Pour la protection de l'environnement, le Québec agira comme chef de file et sera à l'affût de toutes avancées scientifiques, technologiques ou sociales en matière de protection de la qualité de l'environnement. À ce titre, la Société du Plan Nord veillera à ce que les technologies les mieux adaptées aux caractéristiques nordiques soient priorisées dans l'élaboration des projets miniers, forestiers, énergétiques, bioalimentaires ou la valorisation de la biomasse et des matières résiduelles.

Le développement du Plan Nord visera à atteindre également les objectifs de réduction de gaz à effet de serre que le Québec s'est fixés sur la scène internationale.

Finalement, les meilleures pratiques de protection de l'environnement avec des technologies novatrices réduisant les répercussions sur le paysage naturel et la qualité de la vie sont des avenues qui seront promues. Une vision élargie des possibilités, par exemple sur la réduction de l'enfouissement des matières résiduelles et la décontamination des terrains perturbés, seront également à l'avant-scène des actions de la Société du Plan Nord.

2. Les quatre volets de la conservation sont la préservation, la protection, l'utilisation durable et la restauration.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
AXE : ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ		
CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE.	» Pourcentage du territoire du Plan Nord consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité	» 50 % en 2035, dont, 20 % d'aires protégées en 2020
ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL.	» Stratégie et plan d'action élaborés » Pourcentage du Plan d'action réalisé en 2018 et 2020	» Stratégie et plan d'action élaborés d'ici à décembre 2016 » 50 % du Plan d'action réalisé en 2018 » 100 % du Plan d'action réalisé en 2020
SOUTENIR LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.	» Nombre de projets soutenus	» 5 projets soutenus annuellement

4

UNE GOUVERNANCE PERFORMANTE

Orientation 4

METTRE EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ UNE GOUVERNANCE EFFICACE PERMETTANT DE RÉALISER LA MISSION DU PLAN NORD.

La Société du Plan Nord étant entrée en fonction officiellement le 1^{er} avril 2015 avec moins de 20 employés, le premier plan stratégique est orienté vers la mise en place, la consolidation et le positionnement de la Société, et ce, tant à l'échelle de la gouvernance que de sa gestion. De plus, pour être près du milieu des communautés et des entreprises avec lesquelles elle travaille quotidiennement, la Société se déploie sur le territoire avec des antennes en Eeyou Istchee Baie-James, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. Une offre de services adaptée aux besoins du Nunavik sera développée.

Récemment créée, la Société du Plan Nord devra faire connaître son offre de services à l'ensemble de la population du Québec et auprès des acteurs et des entreprises intéressés. Selon un sondage mené en 2015, seulement 4 % des gens ont identifié la Société du Plan Nord comme l'organisme responsable de la mise en œuvre du Plan Nord.

Le gouvernement, par l'entremise de la Société du Plan Nord, mettra à profit les sommes mises à sa disposition par le Fonds du Plan Nord, lesquelles sont estimées à 356,7 millions de dollars sur l'horizon 2015-2020. Il importe également de mettre en place des processus de coordination avec les ministères et les organismes concernés et de signer des ententes en vue d'assurer une saine gestion des sommes mises à la disposition de la Société du Plan Nord à partir du Fonds du Plan Nord.

La Société du Plan Nord s'assurera également d'une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires associés à ce vaste projet, notamment par l'entremise de l'Assemblée des partenaires, une structure de concertation novatrice représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés. L'Assemblée des partenaires a tenu deux rencontres depuis mars 2015. Le taux de participation a été très élevé avec plus de 85 %. La Société devra maintenir l'intérêt de ses partenaires qui proviennent de différents territoires du Plan Nord, des secteurs d'activité socioéconomique et qui possèdent des expertises très diversifiées.

La Société du Plan Nord est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres dont la majorité provient du territoire du Plan Nord. Un comité ministériel du Plan Nord formé de 14 ministres a le mandat d'assurer le déploiement du Plan Nord dans chacune de ses dimensions économique, sociale et environnementale.



De plus, en vue d'assurer une cohésion de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre du Plan Nord, le comité directeur, composé de sous-ministres, de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints, a comme mandat de veiller à ce que les mesures mises en place par les ministères et les organismes gouvernementaux s'inscrivent dans la poursuite des orientations et des priorités définies dans le Plan Nord.

Dans une perspective de mise en œuvre du Plan Nord, la Société du Plan Nord bénéficie d'une structure de gouvernance adaptée aux objectifs qu'elle poursuit. Par le fait même, elle s'assure de l'acceptabilité sociale des actions du Plan Nord par les communautés locales et autochtones.

La Société du Plan Nord et le Secrétariat aux affaires autochtones continueront par ailleurs de coordonner conjointement la participation des Autochtones au Plan Nord en vue notamment de maintenir une cohérence des actions tout en respectant les réalités propres à chacune des nations. La Société du Plan Nord et le Secrétariat aux affaires autochtones entendent également maintenir actives les quatre tables nationales autochtones. Chacune des nations (crie, naskapie, innue et inuite) pourra ainsi bénéficier d'un espace de discussions adapté à ses besoins et à ses aspirations.

La Société établira également des collaborations et des liens particuliers avec des organisations liées au développement du territoire de façon à optimiser les retombées socioéconomiques pour le Nord et toutes les régions du Québec.

- » Le Secrétariat aux affaires maritimes veille notamment à favoriser le développement de l'activité portuaire du Québec et, dont celui du Nord québécois, ce qui s'inscrit dans la dynamique de déploiement du Plan Nord.
- » Investissement Québec, pour sa part, exerce un rôle d'accompagnement continu auprès des entreprises internationales qui souhaitent s'implanter ou prendre de l'expansion au Québec. Ses démarches favoriseront les investissements privés et l'attraction d'entreprises sur le territoire du Plan Nord. Investissement Québec, notamment par l'intermédiaire de sa filiale Ressources Québec, contribue également à la mise en œuvre du Plan Nord par du soutien financier et des prises de participation dans de nouvelles entreprises et dans des projets d'expansion d'entreprises établies, particulièrement dans les projets liés à l'exploitation et à la mise en valeur des ressources naturelles.

De plus, le développement nordique doit s'appuyer sur des connaissances approfondies du territoire nordique. L'accroissement de la connaissance scientifique, son application et sa diffusion constituent des conditions de réussite de première importance. Le développement nordique et les transformations qui s'opèrent sur le territoire du Plan Nord soulèvent une multitude d'enjeux qui interpellent le milieu de la recherche et de l'innovation. Pratiquement tous les domaines d'actions prioritaires définis dans le Plan Nord à l'horizon 2035 — plan d'action 2015-2020 comportent des enjeux auxquels la connaissance, la recherche et l'innovation peuvent ouvrir de nouvelles perspectives et offrir des solutions. L'Institut nordique du Québec constitue un élément central permettant de répondre aux objectifs d'acquisition et de diffusion de connaissances. L'Institut nordique du Québec mettra au service du développement durable du Nord différentes expertises en sciences naturelles, sociales, de la santé et en génie, regroupées dans un centre de recherche et d'innovation interdisciplinaire et interinstitutionnel, impliquant notamment l'Université Laval, l'Université McGill et l'Institut national de recherche scientifique. La Société du Plan Nord, en collaboration avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, travaillera également au développement de partenariats en matière de recherche, d'innovation et d'acquisition de connaissances.

Ainsi, la Société du Plan Nord achèvera son déploiement et concrétisera son mandat tout en implantant une approche globale. Elle s'appuiera sur une équipe multidisciplinaire reconnue pour son expertise, sa connaissance approfondie du territoire et la qualité de l'accompagnement donné en matière de développement économique, social et environnemental.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
AXE : IMPLANTATION D'UNE APPROCHE GLOBALE, INTÉGRÉE, COHÉRENTE ET RESPONSABLE		
POSITIONNER LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD COMME ACTEUR CLÉ, TANT AUPRÈS DE SES PARTENAIRES DU TERRITOIRE, QU'AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER.	» Coordination des activités des ministères et des organismes prévues dans le Plan Nord » Modulation des normes et des réglementations applicables sur le territoire du Plan Nord pour tenir compte de ses réalités particulières » Participation active des populations autochtones et locales ainsi que des partenaires à la démarche du Plan Nord » Taux de notoriété de la Société du Plan Nord	» 12 ententes conclues avec les M/O d'ici à juin 2016 et par la suite, suivi effectué annuellement » 3 interventions annuellement auprès des M/O » Maintenir un taux minimal de participation de 85 % à l'Assemblée des partenaires » Une réunion annuelle par table autochtone active » Taux de notoriété de la Société du Plan Nord amélioré par rapport au taux d'origine
FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LEUR APPLICATION AU PROFIT DU TERRITOIRE.	» Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés » Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec	» Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés d'ici au 31 mars 2017 et en assurer la mise à jour » Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec d'ici à 2018
AXE : DÉPLOIEMENT DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD		
ASSURER UNE PRÉSENCE FONCTIONNELLE ET EFFICACE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.	» Développer la solution appropriée pour l'offre de services au Nunavik » Nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement » Pourcentage des postes autorisés comblés	» Offre de services implantée d'ici à 2017 » Maintien du nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement » 100 % des postes autorisés comblés à partir de 2017
MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU PERSONNEL.	» Pourcentage des employés ayant reçu un certain nombre d'heures de formation en moyenne	» 75 % des employés ont reçu 7 heures de formation en moyenne annuellement

ANNEXE

Priorités d'action du Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020 sous la responsabilité de ministères et organismes

MISE EN VALEUR DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE

Minier

1. Acquérir des connaissances de base sur le territoire du Plan Nord afin d'assurer le développement responsable de nos ressources minérales pour les générations actuelles et futures. (MERN)
2. Poursuivre le nettoyage des sites d'exploration minière sur le territoire du Nunavik selon l'entente conclue entre la Société Makivik, le Fonds Restor Action et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles; conclure des ententes similaires avec le gouvernement régional sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James et effectuer la restauration du site minier abandonné Mine Principale. Le gouvernement est également sensible aux besoins de nettoyage des autres sites non couverts par ces ententes. (MERN)
3. Utiliser la plate-forme de communication offerte par Québec Mines pour informer, consulter et favoriser les échanges entre les acteurs de l'industrie, le gouvernement, les décideurs régionaux et la population sur les questions entourant l'exploration minérale et l'exploitation minière. (MERN)
4. Dans une perspective de diversification, soutenir les projets porteurs de mise en valeur de minéraux tels que le diamant, l'apatite, l'ilménite, le graphite et les terres rares. (MERN)
5. Acquérir des titres de participation par l'intermédiaire du Fonds Capital Mines Hydrocarbures dans les entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec. (MESI)

Forestier

1. Valoriser la biomasse forestière à des fins énergétiques pour l'industrie minière, les communautés isolées et les usines de cogénération. (MFFP, MERN)
2. Développer le potentiel du bioraffinage par l'extraction des composantes dans la matière ligneuse. (MFFP, MERN)
3. Mettre en place un régime collaboratif de gestion des ressources forestières sur le territoire couvert par l'entente de la Paix des braves. (MFFP)
4. Favoriser le développement d'une industrie des produits du bois performante et compétitive sur la Côte-Nord. (MFFP)

Énergétique

1. Élaborer, de concert avec les intervenants concernés, la Politique énergétique du Québec 2030. (MERN)
2. Assurer un approvisionnement électrique à des conditions compétitives pour le développement minier. (MERN)

3. Assurer un approvisionnement en gaz naturel à un prix compétitif pour améliorer la rentabilité des mines, réduire leurs émissions de GES, attirer de nouveaux investissements et approvisionner le Nord en gaz naturel liquéfié. (MERN)
4. Soutenir les projets des communautés et des entreprises hors réseaux visant à convertir la production d'énergie à partir de combustibles fossiles par des sources d'énergies renouvelables. (MERN)
5. Assurer un approvisionnement électrique à partir d'extensions du réseau de transport partout où cela est possible et avantageux. (MERN)
6. Assurer un approvisionnement stable en hydrocarbures aux municipalités de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord. (MERN)

Faunique

1. Mettre en œuvre un programme d'aide financière quinquennal visant à favoriser l'acquisition de connaissances, le développement et la mise en valeur des ressources fauniques et la participation des communautés locales et autochtones. (MFFP)
2. Identifier le potentiel et les enjeux fauniques par des activités de recherche appliquée. (MFFP)
3. Soutenir l'élaboration et l'offre de programmes de formation en protection de la faune adaptés aux communautés autochtones. (MFFP)

Touristique

1. Soutenir le développement de projets touristiques structurants au nord du 49^e parallèle. (MTO)
2. Appuyer les gestionnaires d'entreprises touristiques afin d'améliorer leurs compétences et celles de leur main-d'œuvre. (MTO)
3. Élaborer des outils de commercialisation compatibles avec l'image de marque du Québec. (MTO)
4. Acquérir des connaissances stratégiques sur le tourisme nordique. (MTO)
5. Favoriser la mise en place de maisons touristiques régionales multifonctionnelles. (MTO)
6. Diversifier les activités des pourvoiries du Nord. (MTO)

Bioalimentaire

1. Fournir un appui adapté aux collectivités locales et autochtones isolées qui investissent en vue d'augmenter la production locale d'aliments pour réduire leur dépendance et le coût élevé d'alimentation. Par exemple, les initiatives d'implantation de cultures sous abris (serres, tunnels, etc.). (MAPAQ)
2. Appuyer le développement de filières des petits fruits nordiques et des produits forestiers non ligneux. (MAPAQ)
3. Outiller les collectivités locales et autochtones pour l'implantation et la surveillance de l'application de bonnes pratiques en salubrité des aliments à tous les niveaux (production, transformation, restauration et vente au détail). (MAPAQ)

Transport

1. Assurer la pérennité des infrastructures maritimes au Nunavik. (MTMDET, SPN et autres partenaires)
2. Poursuivre l'amélioration des aéroports nordiques. (MTMDET)
3. Assurer un réseau routier pérenne, sécuritaire et adapté aux caractéristiques du territoire nordique :
 - » En définissant une stratégie gouvernementale de financement pour le prolongement de la route 138; (MTMDET)
 - » Pour l'amélioration de la route 389; (MTMDET)
 - » En finançant des travaux d'entretien et de réfection de la route de la Baie-James; (MERN, SPN, SDBJ)
 - » En entreprenant les travaux de réfection de la route reliant Schefferville à Kawawachikamach; (MTMDET)
 - » En établissant un nouveau statut de route nordique doté de normes adaptées au contexte particulier du Nord. (MTMDET)

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES

Développement des communautés et des infrastructures municipales

1. Poursuivre la mise en œuvre du volet 4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) qui vise à permettre aux municipalités de réaliser des projets d'infrastructures afin de répondre à des besoins de développement prioritaires. (MAMOT)
2. Soutenir l'engagement social des entreprises. (MESI)

Main-d'œuvre

1. Attirer, recruter et retenir la main-d'œuvre au moyen de l'offre du site Internet Placement en ligne, de la tenue de foires de l'emploi et de salons de la main-d'œuvre ainsi que d'un accès à des répondants associés au Plan Nord capables d'informer et de soutenir les personnes à la recherche d'un emploi. (MTESS)
2. Favoriser l'embauche régionale dans la construction en révisant les régions de placement dans l'industrie de la construction pour la région Nord-du-Québec. (CCQ)
3. Produire et diffuser de l'information sur le marché du travail. (MTESS)
4. Assurer la formation de la main-d'œuvre par le recours notamment à des projets économiques d'envergure, des projets majeurs dans les territoires nordiques et à de l'information sur le marché du travail visant à améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'à des mesures d'aide à l'emploi. (MTESS)
5. Intensifier les liens avec les communautés autochtones au moyen du maintien, par Emploi-Québec, du réseau d'agents de liaison autochtones et de la révision de leur mandat au besoin. (MTESS)
6. Favoriser l'égalité des femmes sur le marché du travail dans l'industrie de la construction, en milieu autochtone et dans toutes les sphères du développement nordique. (SCF)
7. Encourager la pleine participation des femmes par une offre aux familles et aux enfants vivant en milieu nordique de services adaptés à leurs besoins, notamment par des services de garde accessibles et de qualité. (MFA)

Éducation

1. Analyser la pertinence et, le cas échéant, regrouper les différentes commissions scolaires en formation professionnelle de manière à maximiser la formation d'une main-d'œuvre compétente dans le domaine du secteur minier ou les grands chantiers hydroélectriques. (MEES)
2. Accroître les services de soutien aux personnes autochtones en formation générale aux adultes et en formation professionnelle. (MEES)
3. Entreprendre de concert avec les acteurs déjà présents sur le territoire une démarche d'identification des besoins actuels et prévisibles en matière de formation supérieure. (MEES)
4. Contribuer à la mise en place de mécanismes de coordination et de concertation régionaux des différents acteurs concernés sur le territoire du Plan Nord afin de répondre efficacement aux besoins. (MEES)
5. Soutenir les établissements dans l'élaboration et la mise en œuvre de formation et d'infrastructures. (MEES)
6. Bonifier les programmes actuels d'intervention en loisir et en sport. (MEES)

Santé et services sociaux

1. Améliorer l'accès des services de santé et sociaux des clientèles du Nord (MSSS) :
 - » En soutenant les régions dans les travaux visant l'actualisation de l'offre de services sociaux généraux;
 - » En mettant en œuvre des programmes destinés aux services aux jeunes et à leur famille;
 - » En consolidant le déploiement de l'offre de services en dépendances (alcool, drogues, jeux de hasard et d'argent);
 - » En facilitant le transfert de connaissances et de l'expertise relatives à ces priorités d'action aux intervenants des communautés autochtones qui le désirent.
2. Renforcer l'accès aux soins de santé par la télésanté. (MSSS)
3. Anticiper les effets des projets de développement des communautés du Nord québécois (MSSS) :
 - » En prévoyant une meilleure intégration de l'ensemble des enjeux de santé dans les procédures environnementales;
 - » En renforçant les compétences des ressources professionnelles au regard de l'analyse des impacts sur la santé.
4. Prévenir et intervenir en réponse aux problèmes sociaux prioritaires :
 - » En assurant le déploiement de services dans le cadre d'approches concertées entre les différents partenaires, ministères et organismes en matière de sécurité publique, de justice, de santé, de services sociaux et d'affaires autochtones ainsi qu'avec les milieux autochtones. (MSSS, MJQ, MSP)
 - » En intégrant des mesures qui tiennent compte des réalités des femmes autochtones en matière d'agression et d'exploitation sexuelles. (SCF)
 - » En soutenant les communautés locales et autochtones du territoire du Plan Nord dans la lutte contre l'intimidation. (MFA)
5. Consolider et améliorer l'offre de services en matière de justice :
 - » En favorisant l'utilisation de moyens de télécommunications comme la visioconférence. (MJQ)

Accès au logement

1. Réviser les paramètres du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik pour s'assurer qu'il répond adéquatement aux besoins des résidents. (SHQ)
2. Participer à l'effort de rattrapage pour répondre à la pénurie de logements par la construction de 90 logements additionnels au Nunavik :
 - » 70 nouveaux logements sociaux, dont 10 bigénérationnels;
 - » 20 nouvelles unités privées par l'entremise du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik. (SHQ)
3. Maintenir les mesures d'aide à l'occupation du territoire visant à favoriser la construction de logements abordables pour des besoins spécifiques dans les régions situées au nord du 49^e parallèle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. (SHQ)
4. Mettre en place des outils financiers permettant d'assurer la disponibilité d'un crédit hypothécaire adéquat pour les résidents de la région Kativik ainsi que la stabilité de la valeur des immeubles, notamment un fonds de rachat. (SHQ)
5. Stimuler la construction de logements privés dans la région hors Nunavik par l'entremise du programme Logement abordable Québec – volet privé qui vise à favoriser la réalisation de logements locatifs à prix modique pour des ménages à revenu moyen, et ce, dans les municipalités qui connaissent un très faible taux d'inoccupation des logements locatifs. (SHQ)
6. Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique afin de stimuler la recherche sur des enjeux associés à l'habitation nordique, ce qui se traduira par des projets spécifiques. (SHQ)

Développement culturel

1. Signer ou bonifier des ententes de développement culturel avec les nations autochtones et les partenaires nordiques. (MCC)
2. Participer à la mise en place d'espaces culturels pour préserver, développer et diffuser la culture, les arts et le patrimoine à l'intérieur d'équipements multifonctionnels. (MCC)
3. Favoriser les artistes du Nord dans l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. (MCC)
4. Poursuivre la modulation des programmes et des services afin de permettre un accès à la culture aux partenaires nordiques. (MCC)
5. Accompagner les populations autochtones pour reconnaître, protéger et mettre en valeur leurs langues. (MCC)
6. Élaborer et adopter un plan d'action pour mettre en valeur le patrimoine culturel nordique. (MCC)
7. Favoriser les échanges culturels au niveau international afin de contribuer au rayonnement des cultures autochtones. (MCC)

Sécurité publique et civile

1. Adopter une approche de gestion intégrée des risques relatifs aux feux de forêt. (MFFP)
2. Se doter de programmes et d'outils adaptés aux nouveaux besoins générés par le Plan Nord afin de réduire les risques et d'intervenir rapidement lors de situations d'urgence. (MSP)
3. Assurer une veille sur les régions et les communautés locales et autochtones concernant les enjeux stratégiques et opérationnels touchant la sécurité publique et la desserte policière. (MSP)
4. Soutenir et conseiller les communautés locales et autochtones sur la mise en place de mesures visant la prévention et la préparation à l'intervention lors de sinistres ainsi que le rétablissement après sinistre. (MSP)

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

1. Consacrer, d'ici 2035, 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. (MDDELCC)
2. Améliorer les connaissances écologiques du territoire. (MDDELCC)
3. Réaliser des exercices de planification écologique et de valorisation de l'information écologique dans la prise de décision. (MDDELCC)
4. Améliorer les processus de consultation publique sur le plan de la transparence et de l'accessibilité par le recours aux nouvelles technologies et au développement d'outils de communication. (MDDELCC)
5. Poursuivre le développement des parcs nationaux. (MFFP)

ACRONYMES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

CCQ	Commission de la construction du Québec
MAMOT	Affaires municipales et Occupation du territoire
MAPAQ	Agriculture, Pêcheries et Alimentation
MCC	Culture et Communications
MDDELCC	Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
MEES	Éducation et Enseignement supérieur
MESI	Économie, Science et Innovation
MERN	Énergie et Ressources naturelles
MFA	Famille
MFFP	Forêts, Faune et Parcs
MJQ	Justice
MSP	Sécurité publique
MSSS	Santé et services sociaux
MTES	Travail, Emploi et Solidarité sociale
MTO	Tourisme
MTMDET	Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SHQ	Société d'habitation du Québec
SDBJ	Société de développement de la Baie-James
SPN	Société du Plan Nord

LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020



MISSION

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations relatives au Plan Nord, telles que définies par le gouvernement, et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

VISION

À l'horizon 2035, la Société du Plan Nord aura contribué, par son leadership, à la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, **dans le cadre d'un développement durable exemplaire**, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

1

Orientation 1
LA MISE EN VALEUR
DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE

METTRE EN VALEUR DE MANIÈRE RESPONSABLE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ DU NORD QUÉBÉCOIS AU PROFIT DES POPULATIONS QUI Y HABITENT ET DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.

INDICATEURS	CIBLES
AXE : INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES	

Assurer le développement des ports stratégiques sur le territoire du Plan Nord pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs.

- » Accès aux infrastructures portuaires de Pointe-Noire, pour tous les utilisateurs
- » Volume d'affaires des infrastructures portuaires soutenues sur le territoire du Plan Nord
- » Infrastructures portuaires de Pointe-Noire accessibles et opérationnelles d'ici à juin 2017
- » Volume d'affaires aux infrastructures portuaires du territoire du Plan Nord en croissance d'ici à 2020

Augmenter la capacité et l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la fosse du Labrador et le port de Sept-Îles.

- » Solution optimale définie
- » Solution en cours d'implantation
- » Solution optimale retenue d'ici à 2018
- » Solution en cours d'implantation d'ici à 2020

Soutenir les projets de développement d'énergies vertes pour les communautés et les entreprises.

- » Plan d'action élaboré
- » Projet pilote réalisé
- » Nombre de projets réalisés
- » Plan d'action élaboré en 2016
- » Un projet pilote réalisé en 2017
- » 3 projets supplémentaires réalisés d'ici à 2020

Améliorer les infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord.

- » Nombre de nouvelles communautés desservies par la fibre optique
- » Nombre de volets du plan directeur de télécommunications du Plan Nord réalisés
- » 5 nouvelles communautés desservies par fibre optique à partir de 2018
- » 3 volets complétés d'ici à 2020

Favoriser le partage de tout type d'infrastructures de transport et leur financement entre le gouvernement et les principaux utilisateurs.

- » Orientations entérinées et en vigueur
- » Nombre de projets en partenariat soutenus
- » Orientations entérinées d'ici à décembre 2016
- » 3 projets soutenus d'ici à 2020

AXE : MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD ET DANS TOUT LE QUÉBEC
--

Accompagner le développement d'affaires dans le cadre du développement du Plan Nord.

- » Bureau de commercialisation mis en place
- » Activités de démarchage réalisées auprès d'investisseurs
- » Nombre d'entreprises implantées ou ayant réalisé un projet sur le territoire
- » Bureau de commercialisation mis en place en 2016
- » 3 activités de démarchage annuelles réalisées auprès d'investisseurs
- » 5 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2018
- » 10 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2020

2

Orientation 2
LE DÉVELOPPEMENT
DES COMMUNAUTÉS
NORDIQUES

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD, TANT AU CHAPITRE DE LA MISE EN VALEUR DE LEUR PLEIN POTENTIEL QU'À CELUI DE LEURS CONDITIONS DE VIE.

INDICATEURS	CIBLES
AXE : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS	

Favoriser le développement des communautés locales et autochtones.

- » Nombre de projets soutenus par le Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN)
- » Nombre de communautés ayant optimisé leur développement socioéconomique
- » Un minimum de 8 projets soutenus par le FIPN par année
- » 3 communautés par année ayant optimisé leur développement socioéconomique

Mesurer l'évolution démographique des populations des communautés nordiques.

- » Outil développé
- » Évaluation des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord
- » Outil développé à partir de 2017
- » Évaluation bisannuelle des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord à partir de 2018

Favoriser l'emploi dans les communautés locales et autochtones sur le territoire du Plan Nord.

- » Nombre d'initiatives mises en place
- » Nombre d'emplois créés ou maintenus à la suite de ces initiatives
- » 5 initiatives réalisées annuellement

Atténuer les effets associés au navettage aéroporté (fly-in/fly-out).

- » Mesure des effets
- » Implantation d'initiatives
- » Première mesure des effets en 2017
- » Implantation d'initiatives à partir de 2017
- » Deuxième mesure des effets en 2020

3

Orientation 3
LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA CONSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DISTINCTIVE DU NORD QUÉBÉCOIS EN S'ASSURANT DE METTRE EN PLACE DES MÉCANISMESDEVANTPERMETTREDECONSCRER, D'ICI À 2035, 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD À DES FINS AUTRES QU'INDUSTRIELLES, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ.

INDICATEURS	CIBLES
AXE : ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ	

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité du territoire.

- » Pourcentage du territoire du Plan Nord consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité
- » 50 % en 2035, dont, 20 % d'aires protégées en 2020

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action environnemental.

- » Stratégie et plan d'action élaborés
- » Pourcentage du Plan d'action réalisé en 2018 et 2020
- » Stratégie et plan d'action élaborés d'ici à décembre 2016
- » 50 % du Plan d'action réalisé en 2018
- » 100 % du Plan d'action réalisé en 2020

Soutenir les initiatives en matière de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité.

- » Nombre de projets soutenus
- » 5 projets soutenus annuellement

4

Orientation 4
UNE GOUVERNANCE
PERFORMANTE

METTRE EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ UNE GOUVERNANCE EFFICACE PERMETTANT DE RÉALISER LA MISSION DU PLAN NORD.

INDICATEURS	CIBLES
AXE : IMPLANTATION D'UNE APPROCHE GLOBALE, INTÉGRÉE, COHÉRENTE ET RESPONSABLE	

Positionner la Société du Plan Nord comme acteur clé, tant auprès de ses partenaires du territoire, qu'au Québec et à l'étranger.

- » Coordination des activités des ministères et des organismes prévues dans le Plan Nord
- » Modulation des normes et des réglementations applicables sur le territoire du Plan Nord pour tenir compte de ses réalités particulières
- » Participation active des populations autochtones et locales ainsi que des partenaires à la démarche du Plan Nord
- » Taux de notoriété de la Société du Plan Nord
- » 12 ententes conclues avec les M/O d'ici à juin 2016 et par la suite, suivi effectué annuellement
- » 3 interventions annuellement auprès des M/O
- » Maintenir un taux minimal de participation de 85 % à l'Assemblée des partenaires
- » Une réunion annuelle par table autochtone active
- » Taux de notoriété de la Société du Plan Nord amélioré par rapport au taux d'origine

Favoriser l'accroissement de connaissances scientifiques et leur application au profit du territoire.

- » Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés
- » Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec
- » Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés d'ici au 31 mars 2017 et en assurer la mise à jour
- » Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec d'ici à 2018

AXE : DÉPLOIEMENT DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD
--

Assurer une présence fonctionnelle et efficace pour l'ensemble du territoire.

- » Développer la solution appropriée pour l'offre de services au Nunavik
- » Nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement
- » Pourcentage des postes autorisés comblés
- » Offre de services implantée d'ici à 2017
- » Maintien du nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement
- » 100 % des postes autorisés comblés à partir de 2017

Maintenir et développer l'expertise du personnel.

- » Pourcentage des employés ayant reçu un certain nombre d'heures de formation en moyenne
- » 75 % des employés ont reçu 7 heures de formation en moyenne annuellement